

Arche de Zoé : des voleurs d'enfants ou de simples idéalistes ? - 1/5

L'Arche de Zoé est une organisation humanitaire dans la polémique à cause de sa tentative de vols d'enfants. Les associations humanitaires peuvent-elles tout se permettre ?

Arche de Zoé : Présentation

Une partie des membres de l'Arche de Zoé dans l'ordre : Emilie Lelouch, Eric Breteau, Alain Peligat et Nadia

Merimi le 28 octobre dernier au Tchad. (Source : AFP)

L'Arche de Zoé est une association humanitaire française qui déclare avoir pour objectif l'aide aux enfants orphelins et l'aide humanitaire. Elle s'est fait connaître fin 2007 lorsque des membres de cette ONG ont été arrêtés alors qu'ils s'apprêtaient à embarquer 103 enfants dans un avion affrété pour les amener en France.

Ensuite, la justice tchadienne condamna tous les membres de l'association à 8 ans de travaux forcés pour "tentative d'enlèvement de mineurs tendant à compromettre leur état civil, faux et usage de faux en écriture publique et grivèlerie". Cette peine fut transformée le 28 janvier en 8 ans de travaux forcés.

L'association a été créée et est dirigée par Eric Bretau, Pompier à Argenteuil et ancien président de la fédération française de 4x4.

Au départ, l'association a été fondée 2004 pour aider les enfants victimes du tsunami et s'étend par la suite à l'Afrique.

Quant à l'opération à l'est du Tchad, elle consistait à collecter des dons pour évacuer de jeunes enfants orphelins du Darfour pour qu'ils puissent leur obtenir un statut de "demandeurs d'asile" et de pouvoir ensuite être adopté par des familles d'accueils. Des familles qui étaient poussées à faire des dons à l'association : elles ont payés en moyenne 1490 €.

L'action de l'arche de Zoé partait au départ d'un sentiment profond de "révolte" à propos de la situation au Darfour : Eric Bretau voulait agir et sauver les orphelins de la guerre. Mais on constate un profond amateurisme de l'association qui se retrouvant face au refus du ministère des affaires étrangères jugeant leur projet "dangereux et illégal" selon les mots de Rama Yade après avoir été informée du dessein de l'ONG (peu avant leur envol pour le Tchad) a decidé de changer de nom pour s'appeler "Children Rescue" afin d'échapper à une interdiction d'agir de la France.

Ainsi, Rama Yade écrivit à sa collègue Rachida Dati pour l'avertir de la situation d'après le journal Libération : "Je souhaite vous alerter sur l'annonce du transfert vers le territoire français de 250 à 1 000 enfants de moins de cinq ans rapatriés de la zone du Darfour (Soudan) et proposés à l'adoption ou l'accueil à des familles françaises, par l'association loi de 1901 "L'Arche de Zoé" qui présente l'opération comme imminente. Cette opération, si elle venait à être réalisée, se déroulerait en toute illégalité au regard des conventions internationales"

La lettre n'a pu servir, en raison du changement de nom de l'association.

Sources: http://www.lepoint.fr, http://www.lemonde.fr

La propagande de l'association sur internet

Pour ce dossier, nous avons enquêté sur l'arche de zoé et ses moyens d'actions sur internet (c'est par ce biais que beaucoup de familles étaient recrutées).

En allant sur http://www.archedezoe.fr : la page d'accueil est une page jaune, au milieu de cette page une vidéo portant pour titre "Au Darfour, un enfant meurt toutes les 5 minutes! ". En démarrant la vidéo, on aperçoit des images horribles d'enfants massacrés qui se succèdent avec des messages écrits en blanc sur un fond noirs demandant à celui qui regarde la vidéo d'agir pour éviter aux enfants de mourir, le tout accompagné



Arche de Zoé : des voleurs d'enfants ou de simples idéalistes ? - 2/5

d'une musique triste.

Par cette vidéo, on comprend mieux la façon d'agir de l'arche de Zoé pour embrigader les familles souhaitant sauver des enfants, et par cela agir pour l'amélioration du monde.

La Vidéo se finit par "IIS ONT BESOIN DE NOUS" "Soutenez l'arche de Zoé". L'arche de Zoé essaie donc de convaincre les familles par des images sans prouver que son action est légale ou tout juste possible. En entrant sur le site, toujours les mêmes images mais accompagnées par des cartes des populations victimes, des tableaux et un long texte qui répète encore la situation difficile du Darfour pour justifier leur action avec de nombreuses phrases fortes : "Au Darfour, aujourd'hui un enfant meurt toutes les 5 minutes ! ", "Nous pouvons, ensemble, sauver les enfants du Darfour en les accueillant dans nos pays en paix... " "Dans quelques mois, ces enfants seront morts" répétées de nombreuses fois.

En continuant la navigation, en cliquant sur "Opération Darfour" : l'Arche de Zoé met en avant de nombreux articles de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme pour justifier leur action et la faire croire légale aux familles : Un mensonge.

Le paragraphe ci-dessous apparaît comme aberrant en vertu des nouvelles informations que nous possédons actuellement :

""Pour ce faire, elle assure l'évacuation d'enfants orphelins de la zone de guerre du Darfour vers des pays pouvant les accueillir, en application du droit international (Union Européenne, USA et Canada). Les enfants évacués seront des enfants âgés de 5 ans maximum, formellement identifiés comme orphelins par les communautés locales et/ou par les ONG procédant à leur évacuation. Il est entendu que le mot "orphelin" implique "orphelin de père et de mère, sans famille directe ou connue, susceptible de les prendre en charge". Une fois à l'abri des dangers de leur pays d'origine, ils pourront formuler, par l'intermédiaire d'un tuteur légal, une demande de droit d'asile. ""

On remarque que l'Organisation affirme avec certitude que les enfants sont orphelins de père et de mère alors que d'après un rapport de L'ONU (développé un peu plus tard dans ce dossier) la grande majorité des enfants n'étaient pas orphelins.

Le jugement a t-il été juste ?

Cette question divise les Français et dès que le sujet est abordé : le ton de des discutions change, dérive et délie les langues. En clair, il s'agit d'un sujet à polémique.

Les membres de l'arche de zoé ont été condamnés à 8 ans de prison, la justice française n'a fait qu'adapter le jugement de la justice tchadienne en vertu d'un accord judiciaire signé entre les deux pays en 1976.

_Le Jugement a choqué les familles des membres de l'arche de zoé qui ont reprochés aux autorités et à la justice française de ne pas avoir agi, de rester passif à la décision tchadienne : ils se sont opposés par des huées, des insultes aux juges du Tribunal de Créteil. Les humanitaires et leurs défenseurs soutiennent depuis le début avoir mené de bonne foi un projet d'aide aux orphelins victimes du conflit dans la province soudanaise du Darfour.

Sur le site de l'arche de zoe (http://www.archedezoe.fr : on retrouve un communiqué (rédigé certainement par un membre de l'association n'étant pas partis au Tchad)) qui explique que les membres de l'arche de zoé ne méritent pas d'aller en prison, il écrit : "Nous devions également supporter l'angoisse de voir repartir les enfants dans l'enfer de la guerre, tant à l'Est du Tchad qu'a l'Ouest du Darfour".

Aussi, ils se basent sur le droit d'ingérence : un concept théorisé à la fin des années 1980 notamment par l'homme politique Bernard Kouchner qui défend l'idée que certaines situations sanitaires et sociales



Arche de Zoé : des voleurs d'enfants ou de simples idéalistes ? - 3/5

exceptionnelles peuvent justifier à titre extraordinaire la remise en cause de la souveraineté des États. Ce droit d'ingérence s'appliquerait, ici, pour l'arche de zoé à ne pas demander la permission au Tchad en évacuant des enfants Tchadiens.

Dans cette optique, les membres de l'Arche de Zoé seraient des humanistes ayant essayés de sauver des enfants orphelins d'une terrible guerre... Mais la vérité est différente.

_L'arche de Zoe a essayé d'enlever 103 enfants tchadiens pour les installer en France sous-prétexte qu'ils étaient orphelins de guerre, mais sur les 103 enfants : 95 ne sont pas Soudanais mais Tchadiens et la plupart ne sont pas orphelins (75 % ont leurs deux parents, 10 % en ont un) selon une étude de l'ONU, qui ajoute que l'association faisait croire aux parents que leurs enfants allaient être encadrés dans une école créer par l'association, mais ils ne savaient en aucune façon que l'association allait envoyer leurs enfants en France. Ce qui signifie, que l'arche de zoé a menti sur l'identité des enfants et souhaitait emmener en France des enfants ayant des parents en les déracinant à leur pays et en les enlevant à leurs parents comme l'affirment de nombreuses associations de défense aux droits de l'Afrique.

Aussi de nombreuses personnes pensent que l'arche de zoé mérite amplement 8 ans d'emprisonnement car ils considèrent cette action comme un pur "vol d'enfants" monstrueux du fait que l'association n'a demandé l'accord : ni de la France, ni du Tchad, et surtout ils n'ont pas respecter les enfants et leurs parents. Certains défenseurs de la cause africaine vont jusqu'à penser que l'arche de zoé a agi en colonialiste en ne respectant pas les droits du pays du Tchad en voulant "seulement le bien des enfants, pour les éduquer" à la manière des européens qui utilisèrent le rêve de "civilisation pour les indigènes" pour justifier leur colonisation sauvage et leurs massacres en Afrique. Ainsi, l'arche de zoé a involontairement mis sur le devant de la scène des contentieux entre la France et ses anciennes colonies et a discrédité les associations humanitaires dans le monde entier.

Quant à l'opinion française, à la question "Pensez-vous justifiées les condamnations émises par la justice à l'encontre des membres de l'Arche de Zoé?", elle se prononce à 76% pour le Oui et à 24% pour le Non d'après un sondage réalisé sur 350 personnes par le site http://www.debat-politique.com: un sondage qui ne reflète pas très précisément l'opinion des Français du fait du peu de personnes qui y ont répondu mais il met en avant une importante tendance : la grande majorité des français pensent donc que l'arche de zoé a commis une lourde faute qui mérite 8 ans de prison et est donc en accord avec la décision de justice tchadienne et la confirmation de cette peine par la justice Française. Ce sondage est d'autant plus juste qu'il vient confirmer un sondage réalisé par le Nouvel Observateur (journal de centre gauche) réalisé sur 12 000 personnes : 80% des personnes interrogées jugent l'arche de zoé comme responsable, coupable et irresponsable.

Ce qui a convaincu l'opinion française de la responsabilité des membres de l'association est, selon de nombreux analystes politiques, la diffusion des nombreux reportages montrant les membres de l'arche de zoé mettant des pansements sur les enfants pour pouvoir les amener plus rapidement en France et surtout le fait que les enfants aient pour la grande majorité des parents : enfants et parents se retrouvent même quelques fois émus sous les yeux des caméras.

Actualité récente

Hervé Morin, le ministre de la Défense Français (à Gauche) venu à N'Djamena apporter le soutien de Paris. à Idriss Deby, le Président Tchadien après la tentative de coup d'état de rebelles.

Le 31 janvier, des rebelles tchadiens partis du Soudan, arrivent près de N'Djamena après avoir parcourus le



Arche de Zoé : des voleurs d'enfants ou de simples idéalistes ? - 4/5

pays entier en évitant l'armée tchadienne. Menée par le président Deby, l'armée échoue à bloquer l'avancée des rebelles et revient se déployer autour de N'Djamena.

La France, liée au Tchad par un accord de coopération militaire, envoie une centaine de soldats au Tchad afin de défendre le président (ou dictateur, selon certains), après que le 1er février le chef d'état-major du Tchad ait été tué.

Rama Yade, la médiatique secrétaire d'état chargé des droits de l'homme auprès du ministère des affaires étrangères, elle, tente de minimiser le rôle de la France au Tchad affirme au journal Le Monde : "Si vous voulez me faire dire que les soldats français sont intervenus pour chasser les rebelles hors de N'Djamena, je vous réponds que non". Cependant, le journal La Croix affirme au contraire que "des troupes spéciales françaises ont pris part aux affrontements de la semaine dernière".

La Grâce du Président

Étrangement, peu après ces évènements le président Idriss Déby a changé de position sur le sort de l'Arche de Zoé: peu après que la France soit intervenue pour l'aider. Beaucoup jugent que le président Tchadien agit pour profiter encore à l'avenir de la protection de la France, une France, qui lui a permis d'échapper à un coup d'état organisé par la rébellion.

Idriss Déby s'était dit sur Europe 1 "prêt à pardonner [...] le moment venu si le gouvernement français en fait la demande" et réaffirme ensuite, d'après Libération : "A partir du moment où la Constitution me donne le droit d'élargir qui que ce soit, tchadien ou étranger [...], ce n'est pas impossible, si la France le demande bien sûr, que j'examine cette question."

Une polémique explosa au sujet de la possible grâce du Président Tchadien qui changea d'avis peu après l'intervention tchadienne au Tchad. Ainsi, beaucoup de tchadiens condamnent le fait que le président tchadien ait accepté de gracier des personnes qui ont tentés de "kidnapper" des enfants en violant de multiples lois tchadiennes. Les tchadiens se sentent trahis par leur président qui au début de l'affaire jugeait comme "inadmissible" l'action de l'association humanitaire. Idris Déby est, maintenant, considéré comme "soumis à la France" par certains tchadiens.

De nombreux analystes politiques avancent l'hypothèse, selon laquelle, Idris Déby est dépendant de la France puisque sans elle, il risque à tout moment de perdre le pouvoir et même de mourir. Ainsi, la France est une fidèle alliée du président tchadien et a beaucoup de pouvoir sur lui. L'affaire de l'arche de zoé et la grâce serait en quelque sorte l'illustration des rapports complexes entre les deux pays.

Donc, le Président tchadien n'a proposé d'offrir la grâce aux membres de l'arche de zoé uniquement pour profiter du soutien militaire de la France. Une hypothèse, qui parait raisonnée et réaliste quand on se souvient que Mr déby avait appelé les membres de l'association de "Voleurs d'enfants, de trafiquants d'organes" et avait été très sévère à leur sujet. Un changement d'avis, si brusque pour en venir jusqu'à annoncer qu'il allait accepter de gracier les français, ne peut être expliqué que par un intérêt militaire. Une grâce en opposition avec l'opinion publique tchadienne.

Cependant, on avance l'idée que les membres ne vont pas profiter de la "même grâce" : Eric Bretau devrait être le seul à ne pas être gracié, du fait de son rôle en tant que responsable de l'association.

Conclusion

Une association humanitaire est censée protéger des victimes de divers évènements tragiques. Elle est là pour



Arche de Zoé : des voleurs d'enfants ou de simples idéalistes ? - 5/5

le bien des populations et doit agir en respectant leurs coutumes et leurs lois. Kouchner avait développé l'idée du droit d'ingérence selon lequel, faut-il encore le rappeler, on peut se permettre de violer quelques lois pour le biens des peuples : bien que cette idée soit bonne, elle ne doit pas être utilisée de n'importe qu'elle manière et surtout pas par de petites associations avec des idéaux "utopiques" qui oublient que les lois existent et que les nations africaines sont souveraines. Le droit d'ingérence, doit être utilisé avec minutie.

Certaines associations comme l'arche de zoé font ressortir le néocolonialisme français qui fait croire à beaucoup de personnes que nous pouvons tout nous permettre en Afrique, qu'il faut absolument aider ces "pauvres africains" en se basant sur "un devoir d'ingérence".

Le néocolonialisme consiste à croire que les enfants ne pourront jamais vivre bien dans leurs pays, avec leurs parents biologiques et que leur permettre de venir en France est une chance pour eux, une opportunité et pour leur permettre de vivre une vie "meilleure", tout est permis, même un kidnapping.

Les membres de l'arche de zoé, eux, sont arrivés sur le plus déshérité des continents, en "touristes intoxiqués par les clichés". Ils pensaient qu'ils savaient mieux ce qui était bien pour les enfants tchadiens que les tchadiens eux-mêmes au point de ne pas faire assez attention à l'identité des enfants qui pour la grande majorité ne sont pas orphelins. Les défenseurs de l'association affirment que l'association agissait seulement pour le bien des enfants.

Enfin, on a tous vu la vidéo ou l'on peut voir Nadia Merimi mettre de faux pansements aux enfants et Emilie Lelouch souhaitant emmener en France un enfant qui réclamait sa mère, elle savait donc qu'il n'était pas orphelin mais sans se soucier de ce détail, elle voulait tout de même l'emmener dans l'hexagone.

Les associations humanitaires, par conséquent, ne doivent pas se permettre : de ne pas respecter les lois des pays ou elles agissent, de ne pas être à l'écoute de la population, de se sentir supérieures et de croire qu'elles savent mieux que les peuples.

Il est aussi à noter que les membres de l'arche de zoé, n'ont agit en rien comme des associations humanitaires dignes de ce nom qui, elles, sont bonnes, solidaires, organisés pour la défense des droits des peuples. Et l'Arche de Zoé n'a fait que dégrader la réputation des excellentes associations humanitaires qui se battent pour le droit des enfants dans le monde (comme l'Unesco). Ainsi, les organisations humanitaires se sont toutes opposés au mode d'action de l'Arche de Zoé. Elles doivent respecter le pays ou elles agissent et elles le font, pour la majorité. Les conséquences de l'affaire de l'arche de zoé sont lourdes : beaucoup d'organisations humanitaires sont dé-crédibilisées et la peur "du blanc" augmente en Afrique et comme souvent, partout dans le monde, l'action d'une minorité stigmatise la majorité : le racisme anti-blanc en Afrique a augmenté à cause de l'action amateuriste de l'arche de zoé.

Une affaire comme celle détaillée dans ce dossier est rare : mais ses conséquences sont lourdes.

Les associations humanitaires, ne peuvent donc pas, tout se permettre et doivent travailler en collaboration avec les victimes et les états.